|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| wo/pbc/24/12  |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 10 juillet 2015 |

**Comité du programme et budget**

**Vingt‑quatrième session**

**Genève, 14 – 18 septembre 2015**

RAPPORT FINAL SUR LE PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DES NORMES DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS DE L’OMPI

*établi par le Secrétariat*

# HISTORIQUE

1. La quarante‑sixième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI en septembre 2008 a approuvé la proposition du Secrétariat relative au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l’OMPI (documents WO/PBC/13/6(a) et A/46/10), l’objectif étant d’assurer la conformité des normes de sûreté et de sécurité appliquées aux bâtiments de l’OMPI avec les normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges (UN H‑MOSS). Ces normes ont inspiré les recommandations formulées dans l’évaluation des conditions de sécurité réalisée par un expert indépendant pour le siège de l’OMPI en 2006.
2. À sa vingt et unième session, le Comité du programme et budget (PBC) a été tenu informé de l’état d’avancement de ce projet (document WO/PBC/21/9), l’attention étant appelée sur la modification du projet, notamment le financement supplémentaire pour le Centre d’accès et la modification du cahier des charges relatif au périmètre de sécurité, après consultation avec le pays hôte en juin 2011. Il est également rappelé dans le rapport présenté au PBC qu’une analyse a été réalisée pour réévaluer le risque et modifier le projet initial sans compromettre le résultat escompté des mesures de sûreté et de sécurité mises en œuvre. Ce rapport a également été présenté à la cinquante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI (document A/51/10) en septembre 2013.
3. Le présent rapport final complète les précédents rapports sur l’état d’avancement des projets soumis au PBC (le plus récent étant le document WO/PBC/22/9), en donnant aux États membres un aperçu des progrès accomplis, des étapes franchies et de l’utilisation du budget au titre du projet de “Renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l’OMPI” (projet H‑MOSS) depuis juillet 2014.

**APER**Ç**U DE L’ÉTAT D’AVANCEMENT DU PROJET**

1. Le projet H‑MOSS prévoyait trois grandes phases de mise en œuvre :
2. **Phase I** – Conception et mise au point d’un cadre global pour la sûreté et la sécurité, répondant aux exigences de l’OMPI fondées sur l’application de principes de gestion des risques efficaces, l’établissement de partenariats avec les acteurs internes et externes, et l’évaluation des systèmes techniques appropriés, notamment en ce qui concerne la compatibilité infrastructurelle et la conformité avec les normes H‑MOSS recommandées par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (achevée);
3. **Phase II** – Planification et conception détaillée, incluant l’établissement des cahiers des charges, la réalisation des appels d’offres, la passation de contrats avec les entreprises de construction et les autres prestataires en vue de fournir et de gérer ces systèmes de sûreté et de sécurité à la pointe du progrès, ainsi que les systèmes d’appui en matière de communications et de connexion (achevée);
4. **Phase III** – Mise en œuvre, essais et formation axée sur l’interopérabilité et les fonctionnalités des systèmes, les processus de suivi actif, la clôture du cahier des charges et la livraison du projet à l’OMPI (achèvement en septembre 2015).
5. Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet H‑MOSS était achevé à presque 98%, tous les résultats escomptés du projet devant être atteints d’ici septembre 2015. Le tableau ci‑après montre les progrès réalisés concernant les principaux éléments du projet et les échéances prévues.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Éléments du projet** | **Situation actuelle** | **Calendrier d’exécution** |
| Sécurité interne (OMPI)* Systèmes de vidéosurveillance
* Systèmes de contrôle d’accès
* Centre d’accès
* Réseau de sécurité local (LAN)
* Centre des opérations de sécurité
* Systèmes de détection des incendies
 | Phase III  | achevé enjanvier 2015  |
| Sécurisation du périmètre de l’OMPI (FIPOI)* Obstacles anti‑véhicules
* Obstacles anti‑piétons (projet modifié)
* Guérites/loge des agents de sécurité
* Dispositifs anti‑intrusion
 | Phase III | achèvement prévuen août 2015  |
| Systèmes de détection des intrusions pour la salle de conférence de l’OMPI | Phase III | achèvement prévu en septembre 2015  |

1. Il convient de rappeler que le précédent rapport sur l’état d’avancement du projet (document WO/PBC/22/13) indiquait que la construction de la salle de conférence de l’OMPI et du Centre d’accès avait affecté l’application progressive des mesures de sécurisation du périmètre, la dernière main devant être apportée aux travaux d’ici septembre 2015. Pour des raisons techniques et de gestion, l’achèvement de la salle de conférence et du Centre d’accès était généralement une condition essentielle pour permettre la mise en œuvre de la plupart des éléments de sûreté et de sécurité matériels du projet.
2. Le système de détection anti‑intrusion de l’OMPI se compose de deux éléments fondamentaux : la couverture par laser des installations, achevée en janvier 2015, et le système de capteurs au sol Omnitrax, qui sera achevé en septembre 2015.

# OBJECTIFS ATTEINTS DEPUIS LA PÉRIODE VISÉE DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT (SE TERMINANT EN JUILLET 2014)

1. Depuis le dernier rapport sur l’état d’avancement du projet, le reste des systèmes opérationnels de sûreté et de sécurité a été connecté au réseau informatique local dédié (LAN), notamment les portillons automatiques, les portes de sécurité, les systèmes de vidéosurveillance, les alarmes techniques et les dispositifs de communication. Le Centre des opérations de coordination de sécurité centralisé de l’OMPI est désormais pleinement opérationnel et constitue la plate‑forme centrale pour la mise en œuvre et le contrôle de ces technologies de pointe en matière de sûreté et de sécurité. Le Centre des opérations de coordination de sécurité assure, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, la surveillance et la gestion des incidents portant atteinte à la sûreté et à la sécurité de l’OMPI par l’entremise d’une équipe d’agents de sécurité ayant suivi une formation.
2. Si la plupart des travaux d’infrastructure relatifs au périmètre interdit aux véhicules devant les bâtiments AB, GBI et GBII, y compris le périmètre autour du bâtiment PCT, ont été achevés par étapes tout au long de 2013, les derniers éléments d’infrastructure concernant le périmètre de sécurité (clôtures, bornes et murs anti‑bélier) autour du nouveau bâtiment, de la salle de conférence de l’OMPI et du Centre d’accès ont été mis en place vers la fin de 2014.
3. La loge des agents de sécurité située à l’entrée du parking du PCT a été installée en avril 2015 et les systèmes de gestion de la vidéosurveillance, des communications et de la sécurité physique de la loge ont été mis en place en juin 2015.
4. L’infrastructure du Centre d’accès a été achevée début septembre 2014, à temps pour que l’OMPI puisse tenir sa première assemblée générale dans la nouvelle salle de conférence. Les zones d’accueil et d’enregistrement, la mise en œuvre des contrôles d’accès (portillons automatiques, vidéosurveillance), les systèmes de badges et les postes de travail ont été achevés en novembre 2014. Bien qu’ayant été mis en œuvre juste avant l’Assemblée générale de l’OMPI de 2014, les nouveaux systèmes de sécurité ont fonctionné comme prévu, sans rencontrer de problèmes majeurs.
5. La Section des conférences de l’OMPI travaille en étroite coopération avec le Service de coordination de la sûreté et de la sécurité (SCSS) pendant les différents séminaires, réunions et conférences organisés à l’OMPI. Un programme de formation croisée à l’intention du SCSS, de l’équipe d’agents de sécurité externes (ARNDT) et du personnel de la Section des conférences a permis d’assurer la mise en œuvre et la gestion efficaces des services d’accueil et de gestion des badges depuis le nouveau Centre d’accès. Les participants ont notamment reçu une formation approfondie sur les systèmes techniques permettant d’établir les badges et de gérer les accès. Au chapitre de la sécurité et de l’enregistrement, le SCSS et la Section des conférences participent actuellement à une initiative visant à rationaliser les procédures d’enregistrement aux conférences et à prendre les photos des participants pendant le processus initial d’enregistrement.
6. Un récent audit interne du Service de coordination de la sûreté et de la sécurité, réalisé début 2015 par la Division de la supervision interne (DSI) de l’OMPI, a notamment porté sur le projet H‑MOSS. Le rapport a pris acte du fait que les retards dans la mise en œuvre du projet H‑MOSS étaient directement liés à la construction de la nouvelle salle de conférence de l’OMPI. Il a en outre recommandé de procéder à un examen des politiques et procédures existantes en matière de sûreté et de sécurité. L’audit a également mis l’accent sur les points forts, en particulier l’isolation complète du réseau de sécurité LAN par rapport à l’Internet et au réseau local de l’OMPI, l’entretien régulier des équipements de sécurité, le maintien à jour des registres de contrôle d’accès et la formation régulière des responsables d’étage en matière de sécurité.

# DÉPENSES AU TITRE DU PROJET H‑MOSS

1. Le projet H‑MOSS touchant au but (achèvement en septembre 2015), il est important de souligner et de reconnaître la collaboration fructueuse qui s’est instaurée depuis 2009 entre l’OMPI et le pays hôte à travers la “Fondation pour les immeubles des organisations internationales” (FIPOI) et qui a permis d’améliorer très nettement la sûreté et la sécurité physiques à l’OMPI, d’optimiser les capacités de gestion des risques et d’assurer un environnement plus sûr et plus sécurisé pour le personnel de l’OMPI et les visiteurs.
2. Il convient de rappeler que la part de la FIPOI dans le financement du projet H‑MOSS s’élevait à 5 millions de francs suisses et portait sur différentes mesures de sécurité externe, alors que le budget de l’OMPI, financé sur ses fonds de réserve, d’un montant de 7,6 millions de francs suisses, portait sur des mesures de sûreté et de sécurité internes (document A/46/10 Rev.).
3. Tout au long du projet, l’OMPI a établi des priorités et coordonné les interventions et les attentes des différentes parties prenantes afin d’assurer le succès de sa mise en œuvre. Du début à la fin, la dépendance à l’égard d’autres projets importants, comme la construction du nouveau bâtiment et de la nouvelle salle de conférence de l’OMPI, a soulevé des difficultés inédites et rendu encore plus complexe la gestion de ce projet de longue haleine. Les résultats escomptés du projet seront ainsi atteints sans dépassement budgétaire lors de l’achèvement du projet en septembre 2015.
4. Au 30 juin 2015, un montant de 12 547 944,21 francs suisses sur le budget total alloué au projet avait été dépensé ou engagé. Sous réserve du rapprochement financier définitif, le projet devrait reverser un solde non dépensé d’environ 4000 francs suisses aux réserves, comme indiqué dans le tableau ci‑après.

|  |
| --- |
| **Montants en francs suisses** |
| **Budget approuvé par les États membres en décembre 2008**  | **7 600 000** |
| **Participation du pays hôte** | **5 000 000** |
| **Budget total** | **12 600 000** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Engagements financiers[[1]](#footnote-2)** | **Montants en francs suisses** |
| Montant engagé par l’OMPI | **7 547 944,21** |
| Montant engagé par le pays hôte | **5 000 000** |
| Montant total des engagements | **12 547 944,21** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Solde**  | **Montants en francs suisses** |
| Solde OMPI disponible (30 juin 2015)(qu’il est prévu d’allouer aux services) | **52 055,79**  |
| Solde pays hôte disponible | **0** |
| Solde prévu – septembre 2015 | **4000,00** |

1. Le paragraphe de décision ci‑après est proposé.

*19. Le Comité du programme et budget a pris note du contenu du Rapport final sur le projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l’OMPI (document WO/PBC/24/12).*

[Fin du document]

1. Remarque : les bons de commande en suspens et pour lesquels des crédits ont été affectés à la date du présent rapport s’élèvent au total à 631 787,67 francs suisses. Ces bons de commande seront payés et clôturés lorsque les contrats de services techniques définitifs avec les prestataires auront été honorés et validés par l’OMPI. [↑](#footnote-ref-2)